

Communiqué de Presse commun



Made in Luxembourg : 40 ans d'origine luxembourgeoise

Hommage solennel à 163 entreprises

Luxembourg, le 11 décembre 2024 – Lors d'une cérémonie solennelle en présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, 163 entreprises luxembourgeoises ont obtenu ce mercredi le label *Made in Luxembourg*. Ce n'était pas la seule raison de célébrer : la remise au Cercle Cité a également marqué le 40e anniversaire du label.

Après le discours d'ouverture de Lex Delles sur « Quarante ans de savoir-faire luxembourgeois : un engagement pour l'avenir », une table ronde a réuni les présidents Fernand Ernster (Chambre de Commerce) et Tom Oberweis (Chambre des Métiers). Ils ont échangé sur le thème de « L'impact du label Made in Luxembourg : passé, présent et perspectives ». À cette occasion, Tom Oberweis a exprimé sa fierté pour les 40 ans du label et a souligné la grande reconnaissance dont il jouit auprès des consommateurs. Fernand Ernster a affirmé que le label offrait aux entreprises luxembourgeoises un avantage compétitif par rapport à la concurrence nationale et internationale.

Un autre moment fort de la manifestation a été la keynote de Luc de Brabandere qui portait sur la « Stratégie de marque et l'art de penser à l'ère du digital », dans laquelle il a mis en avant l'importance de la créativité et des nouvelles approches de pensée pour la gestion des marques à l'ère numérique. Ensuite, S.A.R. le Grand-Duc Héritier, le ministre Lex Delles ainsi que les présidents et directeurs de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers ont remis ensemble les labels aux entreprises nouvellement labélisées.

Quatre décennies de durabilité et de régionalisme

Le label Made in Luxembourg a été créé en 1984 à l'initiative du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers. Il sert à valoriser l'origine locale des produits ainsi que les services correspondants et à permettre aux entreprises de promouvoir leur savoir-faire luxembourgeois, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. À ce jour, plus de 1.800 entreprises ont obtenu le droit d'utiliser le label. Avec l'attribution actuelle, 163 entreprises supplémentaires viennent s'y ajouter.

Importance du label pour les entreprises

Le label valorise l'origine locale des produits et des services des entreprises labellisées. Il renforce la confiance des consommateurs et peut favoriser la compétitivité des entreprises tant au niveau national qu'international. Des entreprises de différents secteurs – de l'artisanat à l'industrie en passant par le commerce – ont obtenu le label et l'utilisent pour identifier leurs produits et services.

Engagement de la famille grand-ducale

La famille grand-ducale joue un rôle essentiel dans la promotion et le soutien des initiatives et événements locaux. La présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier lors de la remise du label Made in Luxembourg souligne l'importance de cette distinction pour le pays et son économie. La Cour s'engage régulièrement dans des manifestations culturelles et économiques afin de promouvoir l'identité et le patrimoine luxembourgeois.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Clémence Higel de la Chambre des Métiers au 42 67 67 - 366 ou label@cdm.lu ou Edith Stein de la Chambre de Commerce au 42 39 39 - 482 ou label@cc.lu.